

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Projet de budget 2010 de l'Etat

Un déficit de 34,3 millions de francs, reflet de notre fragilité

La chancellerie d'Etat communique :

Le budget de fonctionnement 2010 présente un excédent de charges de 34,3 millions de francs, soit 1,98% des revenus déterminants (limite maximale 2%) et des investissements nets de 64,7 millions, soit un degré d'autofinancement de 70,12% (limite minimale 70%). Le budget 2010 est marqué par la récession brutale et profonde qui a frappé l'économie mondiale en 2007 et qui touche notre canton depuis l'automne 2008. L'Etat doit faire face à la fois à une forte baisse des recettes fiscales et à une augmentation importante des charges d'aides individuelles. Dans ce contexte économique difficile, le Conseil d'Etat entend maintenir le pouvoir d'achat en renonçant à une baisse des salaires, une diminution des aides individuelles et à une augmentation de la fiscalité. Il privilégie un train de mesures touchant tous les secteurs d'activités pour atteindre les objectifs du frein à l'endettement. Ces efforts sont indispensables à court terme. En effet, le canton ne dispose d'aucune marge de manœuvre en raison de son niveau d'endettement déjà très élevé. Le redressement durable des finances passe quant à lui par des réformes structurelles qui seront détaillées dans le Programme de législature du gouvernement cantonal.

L'indice de la marche des affaires dans l'industrie et les perspectives de commandes ont dramatiquement chuté entre le 2^{ème} trimestre 2008 et le 2^{ème} trimestre 2009. Ainsi, les exportations ont reculé de 22,2% au 1^{er} trimestre 2009 par rapport à l'année précédente. Cette conjoncture a entraîné une forte détérioration du résultat des entreprises en 2009 déjà et une hausse marquée du taux de chômage. En août 2009, ce dernier atteignait 6,5% pour l'ensemble du canton et même 8,8% dans le district de La Chaux-de-Fonds. Les demandeurs d'emploi dans le canton dépassaient la barre des 7.400 personnes et les chômeurs celle des 5.500.

Recettes fiscales en baisse, aide matérielle en hausse

Dans ce contexte économique très défavorable, les estimations des recettes fiscales ont dû être revues à la baisse, principalement pour les personnes morales. Alors que cet impôt affichait encore un montant de 123 millions aux comptes 2008 et 118 millions au budget 2009, le montant prévu au budget 2010 n'est plus que de 67 millions, soit une dégradation de 56 millions ou 46% par rapport à 2008.

Parallèlement, les charges d'aides individuelles ont dû être augmentées face à la crise. L'aide matérielle a notamment bondi de 61,5 millions au budget 2009 à 80,7 millions pour le budget 2010, soit une augmentation de plus de 31%. Comme tous les cantons suisses, le canton de Neuchâtel subit également l'entrée en vigueur prévue au 1er juillet 2010 de la révision LAMal et de son volet sur le financement des soins de longue durée. L'incidence financière nette sur le budget 2010 est de 6,8 millions.

Pas de hausse d'impôts mais des efforts ciblés sur les dépenses

La forte dégradation économique a obligé le Conseil d'Etat à revoir ses perspectives financières. Alors qu'il espérait encore un retour à l'équilibre pour le budget 2010 selon les dernières prévisions établies en 2008, il a décidé d'utiliser la marge de manœuvre conjoncturelle que permet le frein à l'endettement. Ce dernier fixe en effet le déficit maximum à 2% des revenus déterminants et un degré d'autofinancement à 70% des investissements nets. Le budget de fonctionnement 2010 présente donc un excédent de charges de 34,3 millions (1,98 % des revenus déterminants) et des investissements nets de 64,7 millions (degré d'autofinancement de 70,12 %).

Les limites du frein à l'endettement ont pu être respectées grâce à un ensemble de mesures rigoureuses portant sur les dépenses et touchant tous les secteurs d'activités de l'Etat, en particulier les institutions subventionnées qui ne sont pas encore entrées dans un processus de réforme. En revanche, le Conseil d'Etat a privilégié le maintien du pouvoir d'achat en renonçant à une baisse des salaires, une diminution des aides individuelles ou une augmentation de la fiscalité, compte tenu du contexte économique actuel.

Au vu de la conjoncture, le Conseil d'Etat a en effet préservé l'aide matérielle, les subsides LAMal ou les structures d'accueil de la petite enfance, de même que les mesures de soutien ayant fait l'objet d'un financement additionnel dans le cadre du programme de relance du Conseil d'Etat. Compte tenu des efforts déjà consentis et de la réforme difficile en cours dans le secteur hospitalier, la subvention pour Hôpital neuchâtelois (HNe) a été maintenue au niveau de 2009.

Pas de dérogation au frein

Le Conseil d'Etat ne propose pas au Grand Conseil de déroger au frein tel que l'article 24, alinéa 5 de la loi sur les finances le lui permet. Ce serait prendre le risque de relancer la spirale de l'endettement. Tout retour ultérieur dans l'application des mécanismes du frein deviendrait hautement improbable. Au contraire de la plupart des cantons, Neuchâtel ne dispose toujours pas d'une marge de manœuvre qui lui permette d'affronter les détériorations conjoncturelles ou d'investir dans des projets d'avenir. Ainsi, les efforts consentis durant la précédente législature ont été importants mais s'avèrent insuffisants. La dette par habitant en 2007 se monte à 9.770 francs pour notre canton, alors que la moyenne suisse s'établit à 7.130 francs. Cette situation est très préoccupante.

Le budget 2010 présenté par le Conseil d'Etat péjorerait l'endettement de quelque 57,4 millions. Quatre ans (2004 à 2008) avaient été nécessaires pour réduire la dette de 1,8 à 1,3 milliard. Sur cette diminution de 500 millions, 400 millions ont été atteints grâce à l'apport de l'or de la BNS. Les restructurations n'auront en fin de compte permis de réaliser que 100 millions d'économie. Durant la seule année 2010, la moitié de ces efforts sera ainsi réduite à néant. Par ailleurs, même si aujourd'hui les taux bas permettent d'emprunter à des conditions favorables, le niveau d'endettement des Etats et le retour à la croissance induira sans aucun doute une augmentation des taux dans les trois prochaines années. Pour mémoire, une augmentation des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage accroît la charge d'intérêts d'environ 13 millions et péjore d'autant les comptes de fonctionnement futurs.

Redressement durable, développement durable

Le Conseil d'Etat est convaincu de la nécessité de maintenir le budget dans les limites du frein à l'endettement afin de ne pas hypothéquer l'avenir. Les efforts consentis dans le budget 2010 sont indispensables pour affronter la conjoncture à très court terme. Le redressement durable des finances cantonales passe quant à lui par des réformes structurelles de fonds. C'est ainsi que notre canton retrouvera la marge de manœuvre qui lui fait actuellement défaut et les moyens de financer des projets d'avenir comme la réalisation du TransRUN et le projet d'agglomération.

Le Conseil d'Etat reviendra sur l'ensemble de ces questions dans le cadre de son Programme de législature. Mais une chose est sûre : seul un redressement durable des finances de l'Etat permettra d'offrir aux générations futures un cadre de vie agréable, qui réponde aux attentes essentielles tout en étant supportable financièrement. C'est aussi cela le développement durable.

- **Le projet de budget 2010 de l'Etat et tous les documents relatifs à cette conférence de presse sont disponibles sur www.ne.ch/presse**

Neuchâtel, le 28 septembre 2009